



B E T W E E N :

E N T R E :

J.G.

J.G.

APPELLANT

APPELANTE

- and -

- et -

THE MINISTER OF SOCIAL DEVELOPMENT

LA MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT  
SOCIAL

RESPONDENT

INTIMÉE

J.G. v. The Minister of Social Development,  
2024 NBCA 98

J.G. c. La Ministre du Développement social,  
2024 NBCA 98

Motion heard by:  
The Honourable Justice LeBlond

Motion entendue par :  
l'honorable juge LeBlond

Date of hearing:  
July 30, 2024

Date de l'audience :  
le 30 juillet 2024

Date of decision:  
July 30, 2024

Date de la décision :  
le 30 juillet 2024

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

J.G. on her own behalf

J.G. en son propre nom

For the respondent:  
Sonia Doiron

Pour l'intimée :  
Sonia Doiron

DECISION

DÉCISION

Following a status hearing, held pursuant to Rule  
62.15.1, the appeal is dismissed without costs.

À la suite de la tenue d'une audience sur l'état de  
l'instance conformément à la règle 62.15.1, l'appel  
est rejeté sans dépens.